

Le Comité de Direction de l'EPIC - Office de Tourisme, légalement convoqué le 15 mars 2013 s'est réuni au Camping Lot et Bastides sous la présidence de Monsieur Benoît DUPUY.

2013-21

Délibération du Comité de Direction - mardi 26 mars 2013

Etaient présents : Collège des élus

Titulaires : Messieurs Bosc Gaston, Cassany Patrick, Cavalie Alain, Chauvel Pierre, Denys Georges, Desplat Daniel, Dupuy Benoît, Merle Jean-Pierre, Mingo Michel, Van Bosstraeten Michel, Victor Guy.

Excusés : Messieurs Garrigues André, Maxant Jean-Claude et Mesdames Lafinestre Karine et Prades Jeanine.

Suppléants : Mesdames Gruelles Monique, Rageot Claude.

Etaient présents : Collège des organisations intéressées au Tourisme

Titulaires : Messieurs Thiel Jean-Pierre, Hannyoyer Jean, Compte Serge, Garnier Jean-François, Teyssedre Jacques, Sachot Pascal et Madame Vogel Martine.

Excusés : Messieurs Benedetti Didier, Mesmin Bernard.

Suppléant : Mesdames Crozat Thérèse, Lacoste Jeanine, Tosolini Madeleine, Ribes Anne-Marie.

2013-21 : CAMPING LOT ET BASTIDES : EMPRUNT D'INVESTISSEMENT

Pour financer les investissements prévus au budget annexe du Camping Lot et Bastides, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000 €.

Les investissements concernés par cet emprunt sont la construction du deuxième bloc sanitaire, l'achat de la licence 4, l'achat du matériel du snack, l'électroménager, les tentes Canada, matériel d'entretien et mobilier divers.

Une consultation a été lancée auprès de trois établissements financiers (Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Crédit Agricole).

Le Président présente les offres reçus à ce jour.

Après débats, Monsieur le Président propose de

- Donner toute latitude - dans la limite de 100 000€ (cent mille euro) - à la directrice pour contracter des emprunts
- Autoriser la directrice à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Le Comité de direction, après en avoir délibéré :

Donne toute latitude - dans la limite de 100 000€ (cent mille euro) - à la directrice pour contracter des emprunts

Autorise la directrice à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Certifiée exécutoire, le **27 mars 2013**

(Art. L. 2131.1 du CGCT)

Résultat du vote

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et années susdits.

Villeneuve sur Lot, le 27 mars 2013

Copie certifiée conforme

Le Président,

Benoît DUPUY